

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-306
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET : OPERATION
"COEUR DE VILLE"
N°2025-15 -
PEPINIERE
COMMERCIALE ET
ARTISANALE EN
CENTRE VILLE :
ATTRIBUTION DES
LOCAUX SUITE A
L'APPEL A
CANDIDATURE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025306-DE



Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un projet global visant à renforcer l'attractivité et à redynamiser le cœur de Ville, la Commune en partenariat avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) a créé la pépinière commerciale et artisanale sous la Halle de Verdun en vue d'encourager l'implantation de nouveaux commerces.

Cette pépinière permet à des créateurs d'entreprise avec ou sans expérience, de tester, pendant plusieurs mois, un projet entrepreneurial (commerce, service ou artisanat), en

bénéficiant d'un tarif attractif et progressif pour la location du local avant son installation à proximité, venant en complément de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers).

Par délibération n° 2025-114 du 14 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un appel à candidature pour permettre à une nouvelle entreprise de bénéficier de ces conditions d'installation avantageuses. Une offre a été déposée.

Monsieur le Maire indique que le Comité d'Agrément et de Suivi de la Pépinière Spécifique (CASPS) s'est réuni le 3 novembre 2025 pour examiner l'offre déposée par Monsieur CAZABAN Louis et Madame AUZIAS Astrid représentant la SARL AUZIAS – CAZABAN pour une activité d'atelier glacier (fabrication artisanale complète de glaces et sorbets issus de matières premières locales).

Le dossier de candidature répondant aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges (qualité du projet, viabilité économique, qualification du candidat).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la candidature de Monsieur CAZABAN Louis et Madame AUZIAS Astrid représentant la SARL AUZIAS – CAZABAN en vue d'exploiter le local de la Pépinière de Commerce et de l'Artisanat,

L'AUTORISE à signer le titre d'occupation moyennant le loyer suivant :

Première année :

1er trimestre : **exonération totale**

2ème trimestre : exonération de loyer à hauteur de 70 %, soit un loyer pour le bénéficiaire de **120 €**

3ème trimestre : exonération de loyer à hauteur de 40 %, soit un loyer pour le bénéficiaire de **240 €** revenant à 150 €, avec l'aide aux loyers

4ème trimestre : suppression de l'exonération du loyer, soit un loyer pour le bénéficiaire de **400 €** revenant à 150 Euros, avec l'aide aux loyers,

Deuxième année :

Loyer pour le bénéficiaire de **400 €** revenant à 150 Euros, avec l'aide aux loyers,

Troisième année :

Loyer pour le bénéficiaire de **400 €**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur GUIRAUD ajoute que cette pépinière permet l'expérimentation d'activité commerciale. Après un AML, une offre a été déposée. Le comité d'agrément s'est réuni pour étudier l'offre, pour une activité d'atelier glacier, de sorbet à base de matière locale. La candidature de M. CAZABAN et Mme AUZIAS a été retenue.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD